

LES LAÏCS

« LUMEN GENTIUM », constitution sur l'Église

Chapitre IV

LES LAÏCS

-Tout ce qui a été dit du **peuple de Dieu** concerne à titre égal laïcs, religieux et clercs. Cependant aux laïcs, hommes et femmes, en raison de leur condition et de leur mission, reviennent en particulier un certain nombre de choses dont les circonstances spéciales à notre temps obligent d'étudier de plus près les fondements.

31. Acception du mot "laïc"

Sous le nom de laïcs, on entend ici l'ensemble des chrétiens qui ne sont pas membres de l'ordre sacré et de l'état religieux sanctionné dans l'Église, c'est-à-dire les chrétiens qui, étant **incorporés au Christ par le baptême**, intégrés au peuple de Dieu, faits participants à leur manière de la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ, exercent pour leur part, dans l'Église et dans le monde, la mission qui est celle de tout le peuple chrétien.

Le caractère séculier est le caractère propre et particulier des laïcs. La vocation propre des laïcs consiste à chercher le règne de Dieu précisément à travers la **gérance des choses temporelles** qu'ils ordonnent selon Dieu., de telle sorte qu'elles prospèrent constamment selon le Christ et soient à la louange du Créateur et Rédempteur.

32. La dignité des laïcs, membres du peuple de Dieu .

Si donc, dans l'Église, tous ne marchent pas par le même chemin, tous, cependant, sont **appelés à la sainteté** et ont reçu à titre égal la foi qui introduit dans la justice de Dieu

La différence même que le Seigneur a mise entre les ministres sacrés et le reste du peuple de Dieu comporte en soi union, étant donné que les pasteurs et les autres fidèles se trouvent liés les uns aux autres par une communauté de rapports: aux pasteurs de l'Église qui suivent l'exemple du Seigneur, d'être au service les uns des autres et au service des autres fidèles ; à ceux-ci de leur côté d'apporter aux pasteurs et aux docteurs le concours empressé de leur aide. Ainsi, dans la **diversité** même, tous rendent témoignage de l'admirable **unité** qui règne dans le Corps du Christ :

33. la vie par rapport au salut et à l'apostolat

L'apostolat des laïcs est une participation à la **mission salutaire** elle-même de l'Église..... :

. Les laïcs sont appelés tout spécialement à assurer la présence et l'action de l'Église dans les lieux et les circonstances où elle ne peut devenir autrement que par eux le sel de la terre . Ainsi, tout laïc, en vertu des dons qui lui ont été faits, constitue un **témoin** et en même temps un **instrument vivant de la mission de l'Église** elle-même, "à la mesure du don du Christ" (Eph. 4, 7).

Outre cet apostolat, qui concerne tous les chrétiens sans exception, les laïcs peuvent encore, de diverses manières, être appelés à **coopérer plus** immédiatement avec l'**apostolat hiérarchique** .

(Participation des laïcs au sacerdoce commun et au culte)

34. Voulant poursuivre également, par le moyen des laïcs, son témoignage et son service, le **Christ Jésus, prêtre suprême** et éternel, leur apporte la vie par son Esprit, et les pousse inlassablement à réaliser tout bien et toute perfection.

A ceux qu'il s'unit intimement dans sa vie et dans sa mission, il accorde, en outre, **une part dans sa charge sacerdotale** pour l'exercice du culte spirituel en vue de la glorification de Dieu et du salut des hommes . En effet, **toutes leurs activités**, leurs prières et leurs entreprises apostoliques, leur vie conjugale et familiale, leurs labeurs quotidiens, leurs détentes d'esprit et de corps, s'ils sont vécus dans l'Esprit de Dieu, et même les épreuves de la vie, pourvu qu'elles soient patiemment supportées, tout cela devient "offrandes

L'Église est le peuple de Dieu, peuple de la Nouvelle Alliance où tous les baptisés sont en communion les uns avec les autres dans l'Esprit Saint.

C'est la vision de Vatican II, il y a d'abord le peuple de Dieu, où tous sont égaux en dignité, avant de parler de ce qui distingue les membres de ce peuple.

Laïcs et prêtres sont un seul peuple.

31. Le mot "laïc" vient du grec "laïos" qui désignait le peuple en le distinguant de ses chefs.

- Dans le peuple des baptisés on définit d'abord négativement les laïcs comme ceux qui ne sont pas membres de l'ordre sacré ou de l'état religieux.

- Une définition plus positive suit : les laïcs ont en propre de vivre la vie chrétienne dans les structures du monde profane. La modalité de réalisation de la vocation des laïcs est d'être au milieu du siècle, d'où le "caractère séculier"

- Leur mission spécifique est dans la gérance des choses temporelles pour que le monde glorifie Dieu

32. Il y a priorité du "nous" ecclésial dans lequel tous sont appelés à la sainteté.

La diversité se vit dans l'unité et la communion.

"Nous sommes le corps du Christ"

33. L'apostolat est la mission de salut de l'Église.

Par le témoignage les laïcs rendent l'Église présente au monde.

Ils peuvent avoir à coopérer avec l'apostolat hiérarchique (hieros"="sacré", "arkhia"= commandement)

Par le Baptême, les laïcs participent au sacerdoce du Christ, à sa mission prophétique et royale. C'est le Baptême qui donne part au sacerdoce commun des fidèles.

34. Tous les chrétiens sont pris par leur Baptême dans la dynamique du sacerdoce du Christ, offrande de son sacrifice au Père.

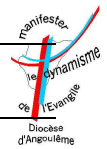
Ce sacerdoce baptismal culmine dans l'offrande eucharistique.

"sacerdoce" "sacra dans"= celui qui donne le sacré

Le ministère sacerdotal est au service du ministère commun.

Toute la communauté des croyants est comme telle sacerdotale.

le sacerdoce commun des fidèles se réalise dans le déploiement de la grâce baptismale, "vie de foi, d'espérance et de charité, vie selon l'Esprit"



spirituelles, agréables à Dieu par Jésus-Christ" (1 Pierre 2, 5) ; et dans la célébration eucharistique ces offrandes rejoignent l'oblation du Corps du Seigneur pour être offertes en toute piété au Père. C'est ainsi que les **laïcs consacrent à Dieu le monde lui-même**, rendant partout à Dieu dans la sainteté de leur vie un culte d'adoration.

(Participation des laïcs à la fonction prophétique du Christ et au témoignage)

35. Le Christ, grand prophète, qui par le témoignage de sa vie et la puissance de sa parole a proclamé le royaume du Père, accomplit sa fonction prophétique jusqu'à la pleine manifestation de la gloire, non seulement par la hiérarchie qui enseigne en son nom et avec son pouvoir, mais aussi par **les laïcs dont il fait pour cela également des témoins** en les pourvoyant du sens de la foi et de la grâce de la parole (cf. Act. 2, 17-18 ; Apoc. 19, 10), afin que brille dans la vie quotidienne, familiale et sociale, la force de l'Évangile.

Dans cet ordre de fonctions apparaît la haute valeur de cet état de vie que sanctifie un **sacrement spécial, à savoir la vie du mariage** et de la famille, transforme chaque jour davantage. La famille chrétienne proclame hautement à la fois les vertus actuelles du royaume de Dieu et l'espoir de la vie bienheureuse. Ainsi, par son exemple et par son témoignage, elle est la condamnation du monde pécheur et la lumière pour ceux qui cherchent la vérité.

Par conséquent, les laïcs peuvent et doivent, même à travers leurs occupations et leurs soucis temporels, exercer une action précieuse pour l'évangélisation du monde. Certains d'entre eux, suivant leurs moyens, apportent un concours de **suppléance** pour certains offices sacrés quand manquent les ministres sacrés, ou quand ceux-ci sont réduits à l'impuissance par un régime de persécutions ; d'autres, plus nombreux, se dépensent de toutes leurs forces dans l'action apostolique ; mais, à tous, s'impose le devoir de coopérer à l'extension et au progrès du règne du Christ dans le monde. C'est pourquoi les laïcs doivent **chercher à connaître toujours plus profondément la vérité révélée**, et demander à Dieu avec insistance le don de la sagesse.

(Participation des laïcs au service royal)

36. Le Christ s'étant fait obéissant jusqu'à la mort et pour cela même ayant été exalté par le Père (cf. Phil. 2, 78-9), est entré dans la gloire de son royaume ; Ce pouvoir, il l'a communiqué à ses disciples pour qu'ils soient eux aussi établis dans la liberté royale, pour qu'ils arrachent au péché son empire en eux-mêmes par leur abnégation et la sainteté de leur vie (cf. Rom. 6, 12), bien mieux, pour que servant le Christ également dans les autres, ils puissent, dans l'humilité et la patience, **conduire leurs frères jusqu'au Roi dont les serviteurs sont eux-mêmes des rois**. En effet, le Seigneur désire étendre son règne également par les fidèles laïcs, son règne qui est règne de vérité et de vie, règne de sainteté et de grâce, règne de justice, d'amour et de paix...

Les fidèles doivent donc reconnaître la nature profonde de toute **la création**, sa valeur et sa finalité qui est la gloire de Dieu ; ils doivent, aussi à travers les travaux du siècle, s'aider mutuellement en vue d'une vie plus sainte, afin que **le monde s'imprègne de l'Esprit du Christ** et atteigne plus efficacement sa fin dans la justice, la charité et la paix. Dans l'accomplissement universel de ce devoir, les laïcs ont la première place.....

Que les laïcs, en outre, unissant leurs forces, apportent aux institutions et aux conditions de vie dans le monde, quand elles provoquent au péché, les assainissements convenables,

Les fidèles doivent apprendre à distinguer avec soin entre les droits et les devoirs qui leur incombent en tant que membres de l'Église et ceux qui leur reviennent comme membres de la société humaine. Qu'ils s'efforcent d'accorder harmonieusement, les uns et les autres entre eux, se souvenant que la conscience chrétienne doit être leur guide en tous domaines temporels, pour que la mission de l'Église puisse répondre pleinement aux conditions particulières du monde d'aujourd'hui.

35. La **fonction prophétique** commande la charge d'enseigner et de témoigner.

Il y a participation différenciée à la mission commune. Le Christ fait des laïcs ses témoins dans la vie quotidienne, familiale et sociale.

Un sacrement particulier aux laïcs : le mariage.

La **famille** chrétienne, premier lieu de témoignage.

La **fonction prophétique** vise l'évangélisation du monde.

Les laïcs peuvent avoir un rôle de **suppléance** dans cette mission.

Nécessité d'**approfondissement de la foi**, d'étude des vérités révélées.

36. La **fonction royale** est liée à l'instauration du règne de Dieu.

Il s'agit d'un **règne** de vérité, de sainteté, de justice et de paix. Il se traduit par la présence de l'esprit du Christ dans le monde.

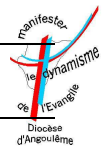
Le Royaume de Dieu agit **dans le monde et pas seulement dans l'Église.**

Préparer le monde à accueillir la Parole et à entendre le message de paix de l'Église

La mission de l'Église ne se réduit donc pas à l'annonce explicite de Jésus Christ et à l'invitation à rejoindre le groupe de ceux qui le célèbrent et vivent de ses sacrements.

Elle se reconnaît aussi une mission pour l'unité du genre humain.

Elle désire vivre dans le monde en partenaire de ceux qui ne partagent pas la foi chrétienne.



De même, en effet, qu'il faut reconnaître à la cité terrestre légitimement appliquée aux soucis du siècle, le droit d'être régie par ses propres principes, de même, c'est à juste titre qu'est rejetée la doctrine néfaste qui prétend construire la société sans aucune considération pour la religion, s'attaque à la liberté religieuse des citoyens et l'élimine.

(Relation à la hiérarchie)

37. Comme tous les chrétiens, les laïcs ont droit de recevoir en abondance des pasteurs sacrés les ressources qui viennent des trésors spirituels de l'Église, en particulier les secours de la parole de Dieu et des sacrements; qu'ils s'ouvrent à ces mêmes pasteurs de leurs besoins et de leurs vœux avec toute la **liberté et la confiance** qui conviennent à des fils de Dieu et à des frères dans le Christ. Dans la mesure de leurs connaissances, de leurs compétences et de leur rang, ils ont la faculté et même parfois le devoir de manifester leur sentiment en ce qui concerne le bien de l'Église. Cela doit se faire, le cas échéant, par le **moyen des institutions** que l'Église a établies pour cela, et toujours dans la sincérité, le courage et la prudence, avec le respect et la charité qu'on doit à ceux qui, en raison de leurs charges sacrées, tiennent la place du Christ.

Comme tous les fidèles, les laïcs doivent embrasser, dans la promptitude de l'**obéissance chrétienne**, ce que les pasteurs sacrés en tant que représentants du Christ, décident au nom de leur magistère et de leur autorité dans l'Église : Qu'ils ne manquent pas de recommander à Dieu, dans la **prière**, leurs chefs qui veillent sur nos âmes comme devant en rendre compte, afin qu'ils le fassent avec joie et non en gémissant (cf. Hébr. 13, 17).

Les pasteurs, de leur côté, doivent reconnaître et **promouvoir la dignité et la responsabilité des laïcs dans l'Église**, et c'est toute l'Église qui pourra ainsi, renforcée par tous ses membres, remplir plus efficacement sa mission pour la vie du monde.

(Conclusion)

38. Chacun des laïcs doit être devant le monde le témoin de la résurrection et de la vie du Seigneur Jésus et signe du Dieu vivant. Tous ensemble et chacun pour sa part doivent nourrir le monde des fruits spirituels (cf. Gal. 5, 22) et répandre sur lui cet esprit qui anime les pauvres, les doux, les pacifiques que le Seigneur dans l'Évangile a proclamés bienheureux (cf. Mat. 5, 33-9). En un mot "ce que l'âme est dans le corps, il faut que les chrétiens le soient dans le monde."

37. Les **rapports prêtres/fidèles** sont à vivre dans la liberté et la confiance réciproque.

Les pasteurs sont vis à vis des fidèles pour leur transmettre la Parole de Dieu et célébrer les sacrements

Mais ils ont aussi à reconnaître les charismes des laïcs et les laisser agir.

Voir là le point de départ des Conseils, des Équipes d'Animations liturgiques, des responsables laïcs dans les structures ecclésiales

Mise en lumière de la **responsabilité** des uns envers les autres.

QUESTIONS POUR DÉBATTRE EN GROUPE

1 - La mission des laïcs est de coopérer à l'extension du Royaume, d'imprégner le champ du monde pour le préparer à recevoir la semence de la Parole.

Ils ont à lutter contre les "structures de péché" dont Jean Paul II parlera plus tard.

Comment déployer dans notre vie la grâce baptismale : prêtre, prophète et roi ?

Quels enjeux pour nous et pour l'Église ?

2 - Le sacerdoce baptismal culmine dans l'offrande eucharistique (cf. n°34).

Comment vivre nos eucharisties avec la dimension de consécration du monde ?

3- Comment Vatican II voit-il la **collaboration prêtre/laïcs** dans le sacerdoce commun des baptisés ?

Que comprendre sous le mot "coopération" (cf. n°33) ?

sous le mot " suppléance" (cf. n° 35) ?

Comment situer le **ministère des prêtres**, ministres de la communion, mis à part pour le service de tous ?